

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2016-02-01 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 1^{er} jour du mois de février 2016 à 20 :00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Luc Bessette, Denis Laroche, François Parenteau & Roger Tessier

Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

(16-02-35) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(16-02-36) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 11^e jour du mois de janvier 2016 soit accepté tel que rédigé.

(16-02-37) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de février 2016 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 62 974.55\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 366

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon le règlement numéro 366.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 7 569.63\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

**(16-02-38) ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 367 INTITULÉ:
«RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE,
DE LOTISSEMENT ET ADMINISTRATIF DANS LE BUT DE
MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-3 »**

ATTENDU QUE l'usage industriel exercé dans la zone I-3 comprend, en plus des usages de fabrication, commercialisation et entreposage de ponceaux, des activités de récupération, transformation, d'entreposage et de vente de réservoirs neufs et usagés;

ATTENDU QUE le demandeur doit déposer au MDDELCC une demande de certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette demande de certificat d'autorisation, la Municipalité doit émettre une attestation de conformité à sa réglementation;

ATTENDU QUE selon la réglementation, l'ensemble des activités exercées sur le site ne sont pas permises;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la réglementation pour élargir les usages spécifiquement permis dans la zone I-3;

ATTENDU QUE le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 367 sans changement, intitulé: " Règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif dans le but de modifier les usages permis dans la zone I-3 ", dont copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

RÈGLEMENT NO 367

Règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif dans le but de modifier les usages permis dans la zone I-3

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Lefebvre a adopté les règlements de zonage no 137, de lotissement no 138 et administratif no 147, le 5 février 1990;

ATTENDU QUE l'usage industriel exercé dans la zone I-3 comprend, en plus des usages de fabrication, commercialisation et entreposage de ponceaux, des activités de récupération, transformation, d'entreposage et de vente de réservoirs neufs et usagés;

ATTENDU QUE le demandeur doit déposer au MDDELCC une demande de certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette demande de certificat d'autorisation, la Municipalité doit émettre une attestation de conformité à sa réglementation;

ATTENDU QUE selon la réglementation, l'ensemble des activités exercées sur le site ne sont pas permises;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la réglementation pour élargir les usages spécifiquement permis dans la zone I-3;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné le 11 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Lefebvre ordonne et statue savoir que les règlements de zonage no 137, de lotissement no 138 et administratif no 147, soient modifiés de la façon suivante :

1. La grille des spécifications faisant partie intégrante des règlements de zonage, de lotissement et administratif de la zone industrielle « I-3 » est modifiée par l'ajout à la fin de la note (3) de la ligne « Industrie II avec contraintes » à la suite du mot « ponceaux » du texte suivant :
« ainsi que les usages récupération, transformation, entreposage et vente de réservoirs neufs et usagés. »
2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ par la résolution no 16-02-38.

Claude Bahl, maire

Julie Yergeau, dir.-gen.

Avis de motion a été donné le 11 janvier 2016

Adopté le 1^{er} février 2016

Certificat de conformité émis par la MRC de Drummond, le 2016.

Publié le 2016.

(16-02-39) SPECTACLE STEVE VEILLEUX

CONSIDÉRANT qu'il y aura un spectacle de Steve Veilleux le 23 avril prochain au centre multifonctionnel;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal accepte le contrat avec *R-Management* pour le spectacle de Steve Veilleux;

Que Denis Laroche, conseiller municipal et responsable du spectacle, soit autorisé à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Lefebvre avec *R-Management*;

Qu'un nouveau poste budgétaire au budget 2016 soit créé « SPECTACLE BÉNÉFICE (02-701-93-990);

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 4 725.\$, pris dans les postes budgétaires (02-701-90-990) et (02-701-91-990) et affectés dans le poste budgétaire (02-701-93-990) :

(02-701-93-990) 4 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-701-90-990)

(02-701-93-990) 725.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-701-91-990)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement d'un acompte de 50%, soit un montant de 2 586.94\$ incluant les taxes à *R-Management*;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire la balance du paiement la journée du spectacle soit le 23 avril 2016 au montant de 2 586.94\$ incluant les taxes;

Qu'une somme de 5 175.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-701-93-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-02-40) DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON POUR LE SPECTACLE DE STEVE VEILLEUX

CONSIDÉRANT que la municipalité désire vendre de la boisson alcoolisée le 23 avril prochain lors du spectacle de Steve Veilleux pour l'inauguration du centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit demander un permis d'alcool pour la vente à la *Régie des alcools, des courses et des jeux*;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre demande un permis pour la vente de boissons alcoolisées à la *Régie des alcools, des courses et des jeux*;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 100.\$, pris dans le poste budgétaire (02-701-91-990) et affecté dans le poste budgétaire (02-701-93-990) :

(02-701-93-990) 100.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-701-91-990)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire la demande de permis pour et au nom de la municipalité de Lefebvre;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement des droits au Ministre des Finances pour la demande de permis;

Qu'une somme de 86.\$ soit autorisée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-701-93-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-02-41) RÉSEAU BIBLIO CQLM / CONTRIBUTION MUNICIPALE
2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit acquitter à chaque année sa contribution municipale au Réseau biblio Centre-du-Québec - Lanaudière - Mauricie Inc. comme prévu dans l'entente intervenue entre les parties;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse partie du Réseau biblio Centre-du-Québec - Lanaudière - Mauricie Inc. pour l'année 2016 et verse à la dite bibliothèque une somme de 5 186.32\$ plus les taxes comme contribution en 2016;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter ce montant, soit 5 962.98\$, affecté dans les postes budgétaires (02-702-30-414), (02-702-30-447) et (02-702-31-447).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-02-42) PAIEMENT DE FACTURE DANIEL & GILLES RÉGIS
ENTREPRENEURS ÉLECTRICIENS

CONSIDÉRANT les travaux imprévus pour faire relocaliser des circuits électriques et installer des prises de courant dans le centre multifonctionnel suite aux travaux d'aménagement du comptoir de service;

CONSIDÉRANT la facture de *Daniel & Gilles Régis Entrepreneurs Électriciens* au montant de 730.03\$;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Lina Lachatité

IL EST RÉSOLU par le conseil d'accepter la facture de *Daniel & Gilles Régis Entrepreneurs Électriciens* au montant de 730.03\$;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de la facture au montant de 730.03\$, pris dans le poste budgétaire (02-701-24-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-02-43) VÉRIFICATION EXTINCTEURS CHIMIQUES

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire vérifier à chaque année ses extincteurs chimiques et ses lumières d'urgence comme mesure de prévention et de sécurité dans tous ses bâtiments;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse vérifier ses extincteurs chimiques & ses lumières d'urgence par "Prévention Estrie" au cours du mois de février 2016;

Qu'une somme de six cents dollars 600.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans les postes budgétaires (02-190-00-522), (02-320-00-522), (02-701-20-522), (02-701-24-522) et (02-702-91-522);

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire le paiement à « Prévention Estrie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-02-44) TRANSFERT DE COMPTE

CONSIDÉRANT qu'un virement de crédits doit être effectué au poste déficitaire au budget;

Proposé par: Luc Bessette

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise le virement de crédits au poste déficitaire au budget, soit le poste budgétaire suivant:

(02-130-00-414) 214.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-130-00-527)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

(16-02-45) CONCOURS POUR TROUVER UN NOM AU NOUVEAU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT que le conseil désire organiser un concours afin de trouver un nom au nouveau centre multifonctionnel;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la municipalité envoie à chaque adresse de son territoire le bulletin de participation pour le concours concernant le nom du centre multifonctionnel;

Que le gagnant se méritera une paire de billet pour le spectacle de Steve Veilleux présenté le 23 avril prochain au centre multifonctionnel;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à organiser le concours;

Que le nom du centre multifonctionnel sera choisi par les élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

CORRESPONDANCES AUX ARCHIVES

- RGMR : Procès-verbal 25 janvier 2016
- MRC de Drummond : Règlements relatifs au budget 2016

(16-02-46) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller Denis Laroche et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 20:30 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière